

De: [REDACTED]
Envoyé: mardi 20 septembre 2022 16:57
À: MAIRIE DE LE RHEU; Services Techniques
Objet: enquête publique PLUI/CC

Bonjour

Il ne semble pas possible d'avoir de réponse à nos questions en dehors des deux créneaux de permanence du commissaire enquêteur publique.

Ces deux créneaux sont proposés un lundi 9h-12h et un mercredi 13h30-17h30. Ce sont évidemment des créneaux sur lesquels la majorité des personnes concernées ne sont pas dispo...

Je crois avoir lu dans les documents le mot concertation. Nous ne devons pas avoir la même définition.

A en croire le flyer, tout n'est qu'une question d'harmonisation, de sauvegarde de la petite faune, pas un mot sur le densification, un oubli ? une omission ?

Moi aussi j'aime les hérissons ! mais il me semble, vu l'occurrence du mot densification dans les documents, que l'on est plus proche de supprimer des jardins pour y autoriser la construction que de développer les zones protégées pour la petite faune

Contacté il y a quelques mois, suite à des propositions de promoteur, la mairie nous avait confirmé que la division de nos parcelles n'étaient à l'ordre du jour...Cela a vite changé...

Sur le document modifié, il n'y a rien d'explicite concernant ces modifications, seulement : « modifié en conformité avec les dispositions du PLUI..... », une volonté de ne pas écrire réellement les choses ?

Serez-vous capable, en réponse à ce mail, de me confirmer officiellement, que l'un des objectifs de ces modifications est d'autoriser la division de nos terrains ?

Merci



Sans virus www.avast.com

REÇU LE
21 SEP. 2022